Consultation citoyenne
sur la démocratie communale

L'ACCV *(Association Citoyenne du Comtat Venaissin)* vous propose de prendre part à une démarche citoyenne de renforcement de la démocratie à Carpentras. Cette expérience a déjà été réalisée dans plusieurs communes et vérifiée par un label qui mesure le niveau du pouvoir citoyen. Une démarche nationale : https://portail-municipal.fr/ressources/fonctionnement-municipalite. Le RIC présenté par Léo GIROD : https://www.youtube.com/watch?v=MfrNVNynUVU.
Ce questionnaire peut être renseigné sur internet à l'adresse suivante : https://framaforms.org/consultation-citoyenne-sur-la-democratie-communale-a-carpentras-1761820631

Cochez <u>toutes</u> les cases correspondant à vos préférences

☐ Je souhaite **contribuer** à la vie de ma commune :

☐ **En décidant par participant par votes** :
- ☐ 1 fois par an
- ☐ 3 fois par an
- ☐ 6 fois par an
- ☐ 1 fois par mois
- ☐ 2 fois par mois
- ☐ 1 fois par semaine

☐ **En participant à des commissions** :
- ☐ 1 fois par an
- ☐ 3 fois par an
- ☐ 6 fois par an
- ☐ 1 fois par mois
- ☐ 2 fois par mois
- ☐ 1 fois par semaine

☐ Je souhaite m'investir personnellement : oui ☐ non ☐

☐ **Je souhaite qu'une assemblée citoyenne prenne part aux projets** avec les conseillers municipaux

☐ Je ne souhaite **pas contribuer** à la vie de ma commune ; **voter une fois tous les 6 ans et laisser les élus gérer ma commune me suffit**

En amont des votes, je considère que :

- ☐ Des débats publics doivent être organisés
- ☐ Les arguments pour et contre doivent avoir une égale promotion
- ☐ Différents moyens de diffusion des sujets de votes doivent être utilisés
- ☐ Une synthèse des arguments doit être transmise au moins une semaine avant les votes

Le vote doit être rendu obligatoire pour :

- ☐ Tout endettement de la commune doit être soumis à un vote
- ☐ Tout projet du conseil municipal doit être communiqué aux habitants avant délibération

Les citoyens doivent pouvoir :
- ☐ S'opposer à tout projet de la commune avant délibération
- ☐ Soumettre un projet aux votes
- ☐ Annuler une décision du Conseil municipal
- ☐ Révoquer un membre du Conseil municipal
- ☐ Décider des votes des représentants aux instances intercommunales

☐ L'organisation des votes doit être similaire à celle des élections

En matière de règles de fonctionnement de la démocratie communale, je considère que :

- ☐ Toute modification des règles doit faire l'objet d'un vote par les citoyens
- ☐ Les citoyens doivent pouvoir proposer des modifications et les soumettre aux votes si un nombre significatif de citoyens le demandent

Nom : Prénom :

Téléphone : Courriel (mail) :

Association Citoyenne du Comtat Venaissin - C'est à dire !
Maison du citoyen et de la vie associative 35, rue du collège 84200 Carpentras
accv84@mailo.com - *accv-cest-a-dire.jimdosite.com*